

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
UNIVERSITE - BLIDA-01-

FACULTE DE MEDECINE

CONCOURS D'ACCES AU RESIDANAT DE Pharmacie
SESSION OCTOBRE 2017 - BLIDA

• **INSCRIPTIONS :**

Les inscriptions des candidats débiteront à partir du **Mardi 05 Septembre 2017** au niveau de la **Faculté de Médecine de l'Université – Blida 01** . « PAV 29- 2ème étage ».

Les inscriptions se feront en :

▪ Du **Mardi 05 Septembre 2017** au **jeudi 05 Octobre 2017** inclus.

CONDITIONS :

Le Concours d'Accès au Résidanat est ouvert :

- à tout candidat titulaire du Diplôme de Doctorat en Médecine
- aux résidents de 1^{ère} année, désirant changer de spécialité et **ayant démissionner trois (03) mois avant le concours** . Ce changement de spécialité **n'est autorisé qu'une seule fois**
- Les résidents étrangers peuvent participer au concours après avoir obtenu l'équivalence de leur diplôme de Doctorat en Médecine avec le diplôme algérien correspondant et l'autorisation du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

NB/ Les Résidents exclus en 1^{ère} année ne sont autorisés à repasser **qu'une Seule fois** le Concours pour une autre spécialité .

• **CONSTITUTION DU DOSSIER**

Le dépôt du dossier d'inscription **se fera par le candidat lui-même** et doit contenir les pièces administratives suivantes :

- 01 extrait de l'acte de naissance n°12 .
- 02 Photos d'identité avec le nom et prénom au verso .
- 01 Photocopie du Baccalauréat
- 01 Photocopie du Diplôme de Docteur en Médecine .
- 01 Fiche d'engagement (à retirer auprès du service de la Post-Graduation) .
- 01 Photocopie légalisée de la carte d'Identité Nationale.
- 01 Reçu de 500 DA couvrant les frais d'inscription (Payable auprès du régisseur)
- 01 Attestation de démission signée par le Chef de Service, le Président du Comité Pédagogique de la Spécialité et la D.A.M.P ou le Directeur de l'E.H.S. ou du Secteur Sanitaire (pour les Résidents de 1^{ère} année désirant changer de Spécialité).

• **CLASSEMENT DES CANDIDATS :**

- le concours d'accès au Résidanat est classant et validant.
- les candidats ayant obtenu une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20 aux épreuves , choisissent en séance publique leur poste , par ordre de mérite, et dans les limites du nombre de postes ouverts au concours par arrêté .

NB/ - * Une authentification par la faculté de Médecine d'origine du Diplôme de Doctorat en Médecine est exigée aux candidats **admis au concours** (pour les candidats originaires des autres facultés) .

- Tout dossier incomplet ou déposé après les dates d'inscription sera rejeté.

NOTE RELATIVE A L'INSCRIPTION AU RESIDANAT

1. Vous demandez à vous inscrire au concours de résidanat pour accéder à une formation post-graduée. Ce concours est national et annuel.
2. Le nombre de poste est fixé par arrêté interministériel (MESRS-MSPRS), affiché dans toutes les Facultés de Médecine.
3. Le Ministre chargé de l'Enseignement Supérieur fixe par arrêté les dates du Concours d'Accès au Résidanat, dates identiques sur l'ensemble du territoire national.
4. Ce concours est ouvert à :
 - Tous les candidats Algériens titulaires d'un Diplôme de Graduation en Sciences Médicales ou d'un Diplôme étranger reconnu équivalent.
 - Aux médecins étrangers ayant obtenu l'équivalence de leur diplôme et l'autorisation du Ministère de l'Enseignement Supérieur.
5. Ne sont pas autorisés à repasser le Concours, les candidats ayant abandonnés leur poste d'affectation à deux reprises.
6. Le concours reste ouvert aux candidats ayant déjà passé cet examen avec succès mais non affectés et donc non inscrits en résidanat.
7. Les candidats doivent s'inscrire au niveau d'une seule Faculté de leur choix.
8. Le Concours se déroulera au niveau des Facultés de Médecine.
9. Le Concours d'accès au Résidanat est validant ; le candidat doit obtenir au moins la moyenne de 10/20. Il est aussi classant, le choix de postes se fera par ordre de mérite et dans la limite des postes ouverts.
10. La proclamation des résultats se fera par affichage au niveau des différentes Facultés et sur leur site internet.
11. Les candidats admis au poste de résident seront régis par le statut de résident (Décret exécutif n°11-236 du 3 juillet 2011).
12. Leur progression dans le cursus de formation est fixée par l'arrêté ministériel n°709 du 06 décembre 2010.

FICHE D'ENGAGEMENT

Je soussigné (e)

Nom :

Prénom (s) :

Date et lieu de naissance :

Nationalité :

Adresse personnelle :

Date et lieu d'obtention du Diplôme :

Demande mon inscription pour participer aux épreuves du Concours National du Résidanat et m'engage, sous peine d'annulation de ma candidature, à ne pas fournir d'informations erronées.

Je déclare avoir lu et accepté toutes les conditions citées dans la note relative à l'inscription au Résidanat.

Visa du Département

Date et Signature du Candidat

N° C.I.N :

Délivré le : Par la Daira de

UNIVERSITE - BLIDA-01-
FACULTE DE MEDECINE

FICHE DE RENSEIGNEMENTS POUR INSCRIPTION
AU CONCOURS D'ACCES AU RESIDANAT D'OCTOBRE 2017

(A remplir en lettre majuscule, mettre des croix dans les cases correspondantes)

Nom : épouse de :

Prénoms : Sexe :

Prénom du père :

Nom de la mère : Prénom de la mère :

Date de naissance : Lieu de naissance : Wilaya :

Nationalité :

Adresse :

Ville : Wilaya :

Téléphone :

Série Baccalauréat :

Date obtention : Mention :

Moyenne : Option :

Date d'obtention du diplôme de Docteur en Pharmacie :

Lieu d'obtention du diplôme de Docteur en Pharmacie :

POUR LES RESIDENTS AYANT DEJA FAITS L' OBJET D'UNE INSCRIPTION

- Année universitaire :

- Dans quelle Spécialité :

- Dans quel service :

POSITION VIS A VIS DU SERVICE NATIONAL :

Non concerné Dispensé Accompli Sursis du au

<u>Pièce d'identité /</u>	<u>Date et Signature du candidat</u>
Nature :	
Délivrée le :	
Par :	

République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique
Université Blida-1-
Faculté de Médecine



N° / 2017

CONCOURS D'ACCES AU RESIDANAT
SESSION OCTOBRE 2017

Récépissé de Dépôt de dossier

Nom :

Prénom :

Blida le :

NB/ 1- Se munir du présent récépissé et d'une pièce d'identité durant les 02
Jours des épreuves fixées au concours.

2- le présent récépissé de dépôt de dossier tient lieu de convocation

République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique
Université de Blida-1-
Faculté de Médecine



N° / 2017

CONCOURS D'ACCES AU RESIDANAT
SESSION OCTOBRE 2017

Récépissé de Dépôt de dossier

Nom :

Prénom :

Blida le :

NB/ 1- Se munir du présent récépissé et d'une pièce d'identité durant les 02
jours des épreuves fixées au concours.

2- le présent récépissé de dépôt de dossier tient lieu de convocation